

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2667

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport en vue d'apporter des solutions concrètes pour répondre à la problématique du manque de place dans les écoles vétérinaires françaises au regard des besoins de la profession.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon un récent article du Figaro, « la majorité des nouveaux vétérinaires n'a pas été formée en France. Aujourd'hui, 53% des primo inscrits à l'Ordre national des vétérinaires sont diplômés d'une école à l'étranger, majoritairement en Belgique, Espagne et Roumanie. En 2018, ils étaient 47,4 %, selon l'Atlas démographique de l'Ordre. Un constat qui ne surprend pas la profession, mais qui intrigue. D'autant que la France souffre d'une pénurie de vétérinaires. »

Selon les estimations pour répondre aux besoins de cette profession en tension, il faudrait former 900 vétérinaires de plus chaque année.

Si certaines mesures ont été prises, comme l'ouverture d'une formation privée, il n'en reste pas moins que le manque de vétérinaire reste un problème pour de nombreux territoires.